



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux concernant les activités
de coopération technique dans le système
des Nations Unies**

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Introduction.....	1
2. Faits marquants	1
3. ECOSOC 2002: débat de haut niveau et activités opérationnelles	2
4. Conclusions.....	5

1. Introduction

1. L'événement le plus important intervenu au cours de la période considérée (novembre 2001-août 2002) depuis le dernier rapport¹ a été l'intégration de l'OIT, au cours du premier semestre, au *Groupe des Nations Unies pour le développement*. Dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général de l'ONU à cette occasion, le Directeur général, réaffirmant l'intérêt de l'OIT pour un partenariat au sein du système des Nations Unies, a rappelé que l'OIT est fermement convaincue de l'importance de la cohérence et de la coopération au sein du système des Nations Unies et qu'elle appuie vivement le processus de réforme engagé par le Secrétaire général. Le Directeur général a souligné l'importance d'un renforcement de la coopération entre toutes les institutions, de manière à ce que les différents aspects du progrès économique et social soient traités de façon concertée.
2. Le Directeur général a également relevé que l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies doit encourager une approche intégrée au niveau national. En étant membre du Groupe des Nations Unies pour le développement et en participant aux groupes d'appui, l'OIT pourra mieux intégrer ses activités avec celles des organismes des Nations Unies. Par le biais du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Bureau cherchera à renforcer sa collaboration avec d'autres organismes à l'appui de la réalisation des *objectifs du Millénaire pour le développement*, l'un des grands desseins du groupe. Le présent rapport présente également les relations actuelles avec le PNUD et le PAM sous l'angle de la collaboration technique et des perspectives de financement.

2. Faits marquants

3. En sa qualité de nouveau membre, le Bureau a participé pour la première fois à une réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement (19 avril 2002) qui a coïncidé avec la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, lequel a remplacé le Comité administratif de coordination. A l'ordre du jour de la réunion figurait notamment l'examen de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur la base d'un document intitulé: *The United Nations and the MDGs: A core strategy*, préparé à la demande du conseil pour examiner le système de présentation de rapports sur la réalisation des objectifs, aux niveaux mondial et national². La stratégie exposée envisage quatre éléments principaux de l'appui du système des Nations Unies à la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement:
 - 1) le *Projet relatif au Millénaire* (un projet de recherche);
 - 2) des *activités opérationnelles au niveau des pays*;
 - 3) la *campagne de sensibilisation au Millénaire*, qui vise à susciter un élan et un appui et à mobiliser des ressources;
 - 4) le suivi de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire aux niveaux mondial, régional et national.

¹ Document GB.282/TC/3.

² Voir: *ILO's work to implement the MDGs*: document préparé pour la réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement tenue à New York (1^{er}-3 juillet 2002).

4. Si le rôle de l'OIT dans la réalisation des objectifs du Millénaire s'intègre bien dans la stratégie globale des Nations Unies, la stratégie de l'OIT mettra plus spécifiquement l'accent sur les niveaux international et national. Au niveau international, l'OIT contribuera à «formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile» (*cible 16 de l'objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*), avec l'appui du Groupe de haut niveau du réseau pour l'emploi des jeunes, annoncé par le Secrétaire général de l'ONU, l'OIT et la Banque mondiale lors du *Sommet du Millénaire*. En partenariat avec des jeunes, le réseau mettra l'accent sur l'éducation et la formation professionnelle, et sur l'égalité des chances pour les jeunes, hommes et femmes, afin de les aider à créer et à gérer des entreprises, et de mettre l'emploi au centre de la politique macroéconomique. Au sein de l'OIT, l'emploi des jeunes sera mis en relation avec l'égalité des chances, le développement des compétences, l'esprit d'entreprise, la création d'emplois et l'élimination du travail des enfants, qui sont tous des éléments clés de la lutte contre la pauvreté. Au-delà de l'intérêt porté à l'emploi des jeunes, l'OIT contribuera aussi aux autres objectifs et cibles du Millénaire chaque fois qu'il sera possible de tirer profit du programme d'activités intégré relatif au travail décent, par exemple dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé maternelle et de l'égalité entre hommes et femmes.
5. Au niveau national, le principal point d'entrée de l'OIT est *l'objectif 1: Réduction de la pauvreté*. Le Bureau continuera à mettre en avant le rôle de l'emploi comme stratégie essentielle de lutte contre la pauvreté. Le lien entre la promotion du travail décent et les objectifs du Millénaire sera resserré – en s'attachant notamment aux moyens d'associer les cibles et indicateurs du travail décent à ceux des objectifs du Millénaire. Le Département de l'intégration des politiques jouera, à cet égard, un rôle prépondérant. Le Département de la coopération pour le développement fournira aux bureaux extérieurs des documents d'information à mesure qu'ils seront disponibles et se tiendra à leur disposition pour les orienter. Dans tous ses programmes, le Bureau donnera à la lutte contre le VIH/SIDA et à l'égalité entre les hommes et les femmes un caractère prioritaire.
6. Toutefois, lors des discussions sur les objectifs du Millénaire qui ont eu lieu lors de la réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement à New York en juillet 2002, à laquelle a participé M. François Trémeaud, le Bureau a estimé que les pays en développement ne devraient pas être indûment poussés vers des objectifs qui ne sont pas atteignables dans les conditions qui règnent actuellement au niveau international sur les plans commercial et financier. Il faut en tenir compte et y réfléchir. L'importance de l'emploi a également été soulignée et la réunion a estimé que cette question devrait être abordée dans ses grandes lignes. Le Bureau a insisté sur le fait que les services de communication de tous les organismes du système des Nations Unies devraient être activement associés, par le biais du groupe de communication des Nations Unies, à la campagne de sensibilisation au Millénaire. Des entretiens ont également eu lieu avec le professeur Jeffrey Sachs, conseiller spécial du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire, concernant la nécessité d'associer le travail mené par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation avec celui du projet relatif au Millénaire en insistant particulièrement sur les obstacles, tel le système financier international, susceptibles de gêner la réalisation des objectifs du Millénaire.

3. ECOSOC 2002: débat de haut niveau et activités opérationnelles

7. Le conseil s'est réuni à New York et le Bureau était représenté au débat de haut niveau par le directeur exécutif chargé des régions. Le Bureau a aussi participé activement à la table ronde de haut niveau consacrée à l'*Afrique: Progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire concernant la mise en valeur des*

ressources humaines. Il a également participé au groupe de discussion sur les migrations (*Mieux gérer les migrations dans l'optique du développement durable*). L'OIT était également présente aux deux réunions ministérielles informelles consacrées aux technologies de l'information et à la mise en valeur des ressources humaines, qui ont permis au Centre de Turin de prendre des contacts intéressants en matière d'apprentissage à distance et de participer au projet d'université ouverte des Nations Unies. Lors du débat de haut niveau, le conseil a été saisi du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le thème de *la contribution de la mise en valeur des ressources humaines, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, au processus de développement*. En vue de la préparation de ce rapport, trois tables rondes d'une journée ont été organisées au début de l'année sur les thèmes suivants: *la santé et le développement, l'éducation et le développement et la mise en valeur des ressources humaines*.

8. S'agissant des activités opérationnelles, le conseil a été saisi du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur *l'appui du système des Nations Unies au renforcement des capacités*³, auquel le Bureau a contribué. Ce rapport présente les efforts déployés par les organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités à la suite de la résolution n° 56/201 de l'Assemblée générale. Le rapport insiste sur l'importance de la prise en charge par les Etats Membres du renforcement des capacités; de la mise en valeur des ressources humaines et des programmes de coopération technique. Il souligne également que les ressources humaines doivent être capables d'élaborer des stratégies de développement national et que les pays doivent pouvoir mener, en matière de ressources humaines, une politique globale qui leur permette de donner une expression concrète à ces stratégies dans le cadre d'un processus participatif placé sous leur contrôle.
9. A cet égard, le Secrétaire général a souligné que les programmes de coopération pour le développement des Nations Unies et autres instruments de coordination comme le bilan commun de pays, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ne peuvent donner de bons résultats que s'ils relèvent d'initiatives nationales; il est donc fondamental d'améliorer la qualité du personnel appelé à les concevoir et à les faire appliquer. De plus, le rapport montre que la formation est l'un des principaux outils de renforcement des capacités, même s'il est possible d'améliorer d'autres outils.
10. Dans son rapport, le Secrétaire général note que d'importants efforts ont été faits dans le système des Nations Unies pour que l'appui au renforcement des capacités s'inscrive dans le cadre non plus d'une approche par projet mais d'approches globales, multidisciplinaires et/ou sectorielles. Le rapport cite à titre d'exemple les initiatives de l'OIT visant à réduire le travail des enfants qui mettent l'accent non seulement sur les capacités locales de mobilisation contre ce phénomène, mais aussi sur la prise en compte systématique du travail des enfants dans le dialogue national sur l'élimination de la pauvreté et sur la nécessité de faire mieux comprendre le problème dans la société. Le Bureau a contribué au rapport du Secrétaire général.
11. Le conseil a également examiné le rapport du Secrétaire général sur *les progrès réalisés dans l'application de la résolution n° 56/201 de l'Assemblée générale*⁴ concernant

³ Document E/2002/58.

⁴ Document E/2002/47.

l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies. Ce rapport met en avant les progrès accomplis dans le processus du bilan commun de pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement mais note qu'il est nécessaire de continuer à améliorer leur mise au point et leur qualité. Il indique qu'à ce stade 101 bilans communs de pays et 53 plans-cadres ont été achevés et que 32 bilans communs et 23 plans-cadres sont en cours d'élaboration⁵. Une nouvelle série de plans-cadres doit être lancée en 2002 dans cinq pays qui ont récemment harmonisé leur cycle de programmation (Bénin, Equateur, Kenya, Madagascar et Pakistan).

12. L'un des principaux objectifs du plan de travail pour 2002 du Groupe des Nations Unies pour le développement est d'améliorer la qualité et l'efficacité de la coordination au niveau des pays et, partant, celles du bilan commun de pays et du plan-cadre, compte tenu notamment des dispositions de la résolution n° 56/201. Certaines des activités envisagées sont les suivantes: i) revoir les directives relatives aux deux instruments; ii) intégrer les enseignements tirés des évaluations récentes; iii) faciliter la qualité et l'efficacité de la programmation au niveau des pays; iv) favoriser une approche intégrée de la coordination dans certains domaines prioritaires de fond; v) privilégier les engagements, cibles et objectifs de la *Déclaration du Millénaire*; vi) harmoniser davantage les cycles de programmation et simplifier les procédures; et vii) tenir compte de la prévention des conflits dans la coopération pour le développement. Le travail d'étude a déjà commencé. Le Bureau, par l'intermédiaire des bureaux extérieurs concernés, participera activement aux activités menées dans ce domaine par le Groupe des Nations Unies pour le développement, en vue d'intégrer les programmes d'activités nationaux relatifs au travail décent dans l'action de coordination plus large des Nations Unies.
13. Le même rapport note également que le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont instauré des conditions favorables à la programmation commune et que des efforts sont faits pour renforcer la collaboration par des initiatives et programmes communs, des examens à mi-parcours et d'autres types d'évaluation entrepris en commun. Le Secrétaire général a invité le conseil à encourager les organismes du système des Nations Unies à poursuivre dans cette voie afin de créer une plus grande synergie avec les gouvernements des pays bénéficiaires et les autres partenaires pour le développement dans le cadre des programmes et des activités de développement, et d'intégrer ces derniers dans la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation au niveau national, conformément à l'approche-programme.
14. Dans les discussions de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies, le conseil a souligné l'importance du partenariat et de l'amélioration de la coordination des efforts de développement. Le président du conseil, M. Ivan Simonović (Croatie), a invité le conseil à mettre à profit l'enthousiasme de la communauté internationale et sa volonté de trouver de nouveaux moyens de lutter contre la pauvreté, d'assurer une croissance économique durable et de promouvoir le développement durable. S'agissant de son propre rôle, le conseil en a souligné l'importance ainsi que sa responsabilité et l'occasion unique qui lui est donnée de mettre au point et de promouvoir un suivi intégré et cohérent des principaux objectifs de la *Déclaration du Millénaire* et autres engagements. Le conseil considère qu'il doit jouer un rôle de catalyseur pour garantir que tous les acteurs sont réunis dans la réalisation de ces engagements.

⁵ Les chiffres actuels dont dispose le Groupe des Nations Unies pour le développement sont les suivants: 105 bilans communs de pays et 63 plans-cadres (ECOSOC/6012).

15. Dans le débat consacré aux activités opérationnelles, le conseil a de nouveau réaffirmé le rôle de la coopération internationale pour le développement dans l'aide aux pays en développement pour qu'ils relèvent les défis du développement et il a vu là une fonction essentielle du système des Nations Unies. Il a mis en exergue l'importance du renforcement des capacités, qui correspond à un changement important dans la manière dont l'aide au développement est fournie; comme l'accent passe de l'aide au développement au partenariat pour le développement, il est important de mettre l'accent sur le renforcement des capacités. L'Union européenne a mis en avant le lien entre renforcement des capacités et prise en charge nationale.
16. S'agissant de la réponse aux crises et de la prévention des conflits, le conseil a adopté un projet de résolution concernant un *Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit*. Il a encouragé une coopération étroite entre le groupe consultatif spécial et le *Groupe de travail du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique* dans les domaines liés au mandat du groupe consultatif spécial. Plusieurs membres du conseil, notamment l'*Union européenne* et le *Groupe des 77*, se sont félicités de la création de ce groupe et de l'adoption de la résolution, considérant que c'était là une réponse novatrice à la recherche de solutions aux conflits en Afrique.

4. Conclusions

17. La commission devrait noter que le Bureau continuera à jouer un rôle actif dans le processus de réforme en cours du système des Nations Unies en intégrant clairement et efficacement ses activités avec celles du Groupe des Nations Unies pour le développement – particulièrement dans le cadre de la promotion des objectifs du Millénaire et à leur réalisation aux niveaux national et international. Ces activités apparaîtront également en bonne place dans le programme et budget pour la période biennale 2004-05.
18. Le Bureau continuera également à suivre l'évolution des cadres communs de programmation du système des Nations Unies, comme le bilan commun de pays, le plan-cadre et les DSRP en tant que moyen d'aider les Etats Membres à réaliser leurs objectifs de développement.

Genève, le 2 octobre 2002.

Document soumis pour information.